

Université de Montréal

La mise en place de l'école communautaire

Par
Pascale Cauchy

**Département d'administration et fondements de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation**

**Travail présenté pour satisfaire aux exigences du cours ETA6966
dans le cadre du diplôme d'études supérieures spécialisé
en administration scolaire (D.E.S.S.)**

Décembre 2005



Table des matières

Introduction	2
1. Constats	3
1.1 Situation des enfants d’aujourd’hui	3
1.2 Difficultés de l’école québécoise à soutenir les enfants dans leur réussite	3
2. Modèles existants	5
2.1 Trois types de modèles	5
2.2 Modèle américain	6
2.3 Les expériences à Montréal	7
3. Les étapes de mise en place de l’école communautaire	8
3.1 Analyser la situation et définition des besoins	8
3.2 Mobiliser l’équipe-école pour une vision commune	9
3.3. Ouvrir les portes au partenariat	11
3.4 Structurer le projet	11
4. Conditions gagnantes et mises en garde	14
4.1 Respect de l’objectif	14
4.2 Respect des champs de compétence	15
Conclusion	16
Bibliographie	18

Introduction

Dans le présent travail, il sera question de l'école communautaire. Plus particulièrement de la mise en place d'un tel projet qui modifie l'école traditionnelle où les enseignants se perçoivent souvent comme les détenteurs de la clé du succès des élèves.

L'école communautaire n'est pas une solution miracle, mais bien une voie à explorer dans la recherche de solutions pour la réussite du plus grand nombre. Plusieurs phénomènes sont à la source du faible niveau de réussite de nos élèves. L'école, comme institution, représente de nombreuses lacunes en regard du support aux enfants tant dans leurs apprentissages que sur le plan social. Or, on sait actuellement que, l'un ne va pas sans l'autre. Pour favoriser la réussite, il faut maximiser les interventions à plusieurs niveaux. Toutes les facettes de la vie de l'enfant, influencent son adaptation au milieu scolaire et souvent par le fait même sa réussite.

C'est dans cette optique, que plusieurs projets d'école communautaire sont nés, tant aux États-Unis qu'ici au Québec. Des dirigeants scolaires y ont vu une voie intéressante pour mieux aider les enfants dans leur réussite. Ces modèles existants présentent une source d'inspiration et d'informations pour déterminer non seulement les étapes de mise en place, mais aussi les écueils à éviter pour que le partenariat soit profitable et réussi.

Bien que la mise en place de l'école communautaire soit une voie à explorer plus à fond, cela doit être fait avec vigilance en respectant certaines étapes essentielles à sa réussite : définir les besoins, mobiliser, s'associer, partager et évaluer. Finalement, comme plusieurs acteurs, habitués à travailler en vase clos, devront converger dans la même direction, et apprendre à partager leur espace d'expertise et d'intervention, il y a des mises en garde à respecter pour que chacun y trouve sa place et continue d'évoluer.

1. Constats

1.1 Situation des enfants d'aujourd'hui

Depuis plusieurs années, le portrait des enfants et de leur famille se transforme, nous vivons dans un monde où l'individualisme prime, où la structure de la famille est en changement. Ces changements, souvent perturbateurs pour les enfants, n'ont rien pour favoriser la réussite. « En milieu défavorisé, les facteurs qui rendent les élèves vulnérables sont plus nombreux; ces facteurs sont d'ordres scolaire, familial, social ou économique. »(*Kathleen Larkin et Chantal Richer, revue Le Point, vol.8, no.1. p.9*).

Montréal a également sa particularité. Les enfants issus de familles immigrantes de différentes origines sont souvent tiraillés entre les valeurs et la culture de la société d'accueil et celles dictées par leurs parents. Dans plusieurs cas, les parents sont peu ou pas intégrés à la société d'accueil et ne s'impliquent pas dans la chose scolaire. La multitude de communautés qui partage un espace donné représente souvent un obstacle à une communication partagée. Les enfants subissent cet état et s'adaptent tant bien que mal à la non-présence de leurs parents à l'école et au sein de la communauté élargie.

1.2 Difficultés de l'école québécoise à soutenir les enfants dans leur réussite

Nous avons parlé précédemment de certaines difficultés pouvant nuire à la réussite des enfants. Paradoxalement, l'école est aussi, de par sa structure, un des facteurs qui nuit à la réussite de certains élèves. L'école, dans certains quartiers, n'a pas su s'adapter à l'évolution de sa clientèle. Alors qu'auparavant, la pauvreté, l'immigration et la famille éclatée étaient concentrées dans certains quartiers de la métropole, on assiste aujourd'hui à un étalement de la population et des problématiques. Les écoles de ces quartiers subissent un choc culturel important. Ses acteurs ne sont pas préparés à faire face à ces difficultés. Ils résistent à l'envahissement et accusent année après année une diminution substantielle du niveau de réussite de leurs élèves. Ils n'ont pas vu venir, n'ont pas su s'adapter et chercher l'aide nécessaire pour suivre l'évolution. Il est difficile pour certains d'admettre que l'échec d'un

élève est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'école elle-même, qui a souvent une vision réductrice de la réussite des enfants. Il y a bien des liens obligatoires et historiques avec les CLSC, la Ville et parfois un ou deux organismes communautaires, mais chacun a son mandat et ne communique pas nécessairement avec les autres. On s'occupe d'éduquer, d'offrir des activités parascolaires, quelques soins médicaux de base, mais on oublie de communiquer de façon plus formelle, de se fixer des objectifs communs et faire des actions communes.

On refuse de voir, par ignorance, peur ou manque de formation, que la globalité de la vie de l'enfant a une influence sur son niveau de réussite. Plusieurs écoles résistent à un partenariat qui permettrait d'envisager la réussite de l'enfant dans sa globalité. Pourtant, elle est plus souvent qu'à son tour pointée du doigt. Elle subit des pressions qui remettent en question ses statuts acquis. « La fragilité des finances publiques, le manque de ressources et le peu de cohésion entre les ressources disponibles provoquent un questionnement significatif quant à l'accessibilité et à la qualité des services destinés aux élèves et à la collectivité. » (*Gilbert Dumont, Le Point, vol.8, no.1, p.18*). Il y a un virage que les acteurs de l'école doivent prendre pour que les enfants bénéficient de toutes les chances de réussir leurs parcours.

On l'a vu, l'école doit s'adapter, elle bénéficie de personnels compétents pour y parvenir. Dans chacun des quartiers, il y a aussi des intervenants compétents avec une expertise intéressante qui oeuvrent au sein d'organismes communautaires. Souvent, leur mission propre est intimement reliée à celle de l'école, mais leurs champs d'action débordent du cadre scolaire où la structure est plus rigide. Mis à part quelques quartiers ayant un historique et une expérience de collaboration, plusieurs ne travaillent pas à la cohésion dans l'utilisation efficace des ressources.

2. Modèles existants

Au Québec, ainsi qu'aux États-Unis, particulièrement dans les quartiers défavorisés ou en milieu rural, des expériences d'école communautaire ont été faites. Il n'y a pas de modèle ou de recette d'école communautaire. Les besoins et l'évolution du milieu dictent souvent la marche à suivre.

2.1 Trois types de modèles

Selon les auteurs du Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, commandé par le MELS, il y a trois modèles plus couramment utilisés pour décrire l'école communautaire :

L'école partagée,

« Il s'agit de location ou d'échange de services pour répondre à des besoins de la population »
(*Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, p.7*)

Il ne s'agit pas d'une école communautaire au sens pur avec une mission bien définie et partagée par les partenaires. Il est question ici que d'un échange de bons services comme cela se vit actuellement dans la plupart des écoles du Québec. Lorsqu'on pense école communautaire, ce modèle n'est d'aucun intérêt pour la réussite globale de l'enfant. Il répond simplement à des besoins ponctuels pas nécessairement reliés à ceux des enfants ou de leurs familles.

L'école ouverte sur la communauté,

« Elle offre les services liés à la mission et, accueille dans ses murs ou non, des partenaires dont les activités sont liées à la mission de l'école. » (*Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, p.7*)

Il s'agit d'un modèle intéressant et prudent, les enseignants peuvent y voir un compromis intéressant, rassurant. Tout tourne autour des enfants. Il y a plus de liens entre les partenaires et l'école. Ce n'est pas encore l'école communautaire au sens pur, mais ce modèle peut représenter une première étape de partenariat entre l'école et les organismes communautaires du quartier.

L'école ancrée dans la communauté,

« Elle contribue non seulement à mieux répondre aux besoins des jeunes, mais aussi au développement de la communauté. » (*Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, p.7*)

C'est une approche globale de la mission de l'école. On y comprend que la réussite d'un enfant passe par plusieurs éléments faisant partie intégrante de l'enfant. On ne vise pas la réussite sans tenir compte de tous les aspects tant personnels que sociaux des enfants d'un quartier donné. On s'inquiétera de la disponibilité des soins de santé, du taux de chômage, du niveau d'analphabétisation de la population, des cultures différentes qui se côtoient, du niveau de pauvreté, de l'éclatement de la famille, de l'accessibilité à des logements adéquats, etc.

Tous les partenaires, oeuvrant dans différents domaines et ayant une expertise propre, peuvent contribuer à faire de l'environnement de l'enfant un milieu plus propice à favoriser la réussite et rejoindre ainsi la mission première de l'école. Dans ce modèle, l'école est au cœur du projet. C'est le lieu où convergent toutes les actions et interventions.

2.2 Modèle américain

Le modèle américain est né de l'inquiétude de certains dirigeants face aux faibles résultats scolaires et du peu d'avenir de certaines couches plus démunies de la société américaine. L'école avait une obligation de résultat et un virage important était nécessaire pour y parvenir. Le modèle américain cherche à faire de l'école, un lieu de convergence des différents services de la communauté pour le profit d'abord de la réussite des enfants, mais aussi de la communauté à son sens large. C'est une école ouverte à l'année, six jours par semaine et le jour comme le soir pour permettre aux gens de la communauté d'y avoir accès. Il y a donc un fort sentiment d'appartenance qui se crée autour de l'école. Elle est au cœur de la vie communautaire du quartier. On y retrouve des services éducatifs pour enfants et adultes, des services de santé et services sociaux ainsi que des programmes de loisirs et des activités de soutien aux parents. « on retrouve bien sûr des pratiques éducatives de qualité,

mais également une vaste gamme de services pour assurer que tous les élèves soient physiquement, psychologiquement et socialement bien disposés à apprendre »(*Kathleen Larkin et Chantal Richer, Le Point, vol.8,no.1,p10*)

2.3 Les expériences à Montréal

À Montréal, on retrouve plus souvent une école partagée et au mieux une école ouverte à la communauté. Plusieurs offrent des activités parascolaires en collaboration avec la ville ou un organisme communautaire. Certaines, un peu plus mobilisées, tentent de créer un véritable partenariat plus élargi ayant une mission commune, la réussite du plus grand nombre d'enfants. Certains milieux très défavorisés vivent une solidarité plus grande. Le tissu social y est plus important et une mise en commun des efforts nécessaire.

Bien que le modèle américain n'est pas reproduit tel quel dans ce type d'école, l'esprit de l'école communautaire y est. Tous les acteurs principaux qui peuvent agir sur le quotidien des enfants dans ses nombreux environnements se concertent et convergent vers un même but, la réussite des enfants. Ils sont conscients que cette réussite est le résultat d'efforts concertés.

3. Les étapes de mise en place de l'école communautaire

La Loi sur l'instruction publique oblige les écoles à collaborer avec les acteurs du milieu.

« L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement. » (*LIP art.36*)

Dès lors, le Ministère voyait une opportunité d'ouvrir les portes de l'école afin qu'elle vive dans la communauté.

« Le projet éducatif est élaboré, réalisé et évalué périodiquement avec la participation des élèves, des parents, du directeur de l'école, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école, des représentants de la communauté et de la commission scolaire. » (*LIP art.36.1*)

L'école doit tenir compte de la communauté où vivent les enfants qui la fréquentent et les intégrer dans l'élaboration du projet éducatif. Une implication réelle qui doit se refléter dans l'analyse de situation et les actions à entreprendre.

3.1 Analyser la situation et définition des besoins

Chaque milieu scolaire a l'obligation de se doter d'un projet éducatif qui tient compte des forces, des faiblesses et des besoins des élèves qui la fréquentent. Pour réaliser ce projet éducatif, l'étape première est l'analyse de la situation de l'école, et ce, pas seulement comme institution propre, mais à l'intérieur d'un ensemble plus vaste, la communauté. Les enfants sont le reflet de leur milieu de vie. Il importe donc d'analyser l'évolution de la clientèle sur plusieurs aspects (réussite scolaire, transformation de la famille, nouveaux arrivants, niveau de pauvreté, besoins, etc.).

« Pour mettre en place un tel projet, on doit nécessairement prendre le temps de consulter les jeunes, les familles et les membres de la communauté afin de connaître leur réalité et leurs besoins prioritaires. » (*Kathleen Larkin et Chantal Richer, Le Point, vol.8, no.1, p.10*)

On constate bien souvent que l'école manque de ressources pour assumer à elle seule la prise en charge de tous ces besoins. Inévitablement l'analyse de la situation révélera des manques au niveau des interventions, des ressources disponibles. Alors qu'auparavant, nous les écartions faute de pouvoir y répondre, aujourd'hui, nous devons trouver des moyens pour y remédier.

Certains aspects de l'analyse de la situation touchent directement les acteurs de l'école (ex. stratégies de lecture). Par contre, plusieurs sont intimement liés à la vie de l'enfant à l'extérieur des murs de l'école (ex. la famille, les loisirs, la santé, etc.). On l'a vu, l'analyse de situation, faite de façon globale, élargie, permet de bien cerner les problématiques et de dégager les besoins les plus criants à s'occuper. Ces derniers feront partie du projet éducatif et du plan de réussite de l'école. Ils peuvent supposer des interventions plus élargies (intervention et accompagnement des familles immigrantes et démunies, activités sportives après l'école, accompagnement pour les devoirs, etc.)

L'école, avec ses partenaires, doit définir clairement les besoins des enfants qu'elle dessert. L'école doit également évaluer parmi ces besoins ceux qui lui appartiennent et ceux qui nécessitent un partenariat avec des organismes communautaires.

3.2 Mobiliser l'équipe-école pour une vision commune

« L'école ne choisit pas de collaborer avec son milieu :elle est tenue de le faire; » (*Rachida Azdouz, Vie pédagogique, nov-déc. 2004, p.11*)

Une fois cette prémisse énoncée, l'équipe-école doit voir qu'un partenariat bien structuré peut l'aider dans sa mission. Bien que la loi en fasse mention, la réalité de plusieurs milieux est tout le contraire, l'école demeure refermée sur elle-même. Si le leader du groupe, la direction, n'est pas convaincu qu'une ouverture sur la communauté peut être bénéfique pour la réussite des élèves, le partenariat sera impossible. Même lorsque la direction est convaincue, il reste

des défis à relever. Le premier étant de convaincre les acteurs de l'urgence d'agir, d'effectuer un changement en profondeur des manières de faire.

Dans le cours sur le changement, donnée par André Brassard (2003), l'adhésion au changement passe d'abord par le discours de celui qui le nomme. Il y aurait trois conditions à l'acceptation d'une proposition de changement

- 1- Pour qu'une proposition de changement soit acceptable aux yeux des acteurs à qui est adressé le discours, il faut que les prémisses sur lesquelles s'appuie cette proposition soient acceptées par les acteurs. La définition des besoins dans l'analyse de la situation de l'école est un bon outil de départ pour convaincre l'équipe-école.
- 2- Pour qu'une proposition de changement soit acceptable aux yeux des acteurs à qui est adressé le discours, il faut que les règles du jeu soient acceptées par ces acteurs (soient acceptables à leurs yeux). Il faut donc définir ces règles du jeu clairement avant de proposer le changement. Les acteurs peuvent nous les faire modifier, mais à tout le moins, on aura été préparé à répondre aux questions diverses. Cela démontre un fort intérêt de la part de la direction.

« Le gestionnaire est crédible dans la mesure où les acteurs auxquels s'adresse le discours estiment que celui-ci est convaincu de la validité du changement ou de la proposition de changement et dans la mesure où ils ont déjà confiance en lui. » (*notes de cours de André Brassard, 2003*)

À cette étape, il y a le partage d'une vision commune. Il importe de mettre sur la table tous les éléments qui ont amené le gestionnaire à proposer ce changement. Ces éléments sont les besoins pressants des élèves et la non-possibilité de régler tout seul les nombreux problèmes qui dépassent souvent notre champ de compétence ou d'intervention. Nous avons besoin de travailler en complémentarité avec des organismes qui ont une mission qui se rapproche de la nôtre. Il faut faire ressentir aux acteurs l'urgence d'agir. La vision commune comporte donc la nécessité d'opérer des changements pour la réussite des élèves, mais aussi de comprendre clairement nos limites et d'envisager les possibilités qui s'offrent à nous pour résoudre les problèmes. En parallèle, il importe de souligner que le non-changement entraînerait des

conséquences néfastes pour les enfants. Les acteurs se mettent alors en réflexion individuelle et collective pour s'approprier le discours.

3.3. Ouvrir les portes au partenariat

Comme on le voit tout au long des étapes de la mise en place de l'école communautaire, l'analyse de situation et la définition des besoins des élèves restent au cœur de notre action. C'est à partir d'elles que l'équipe-école accepte de s'engager dans le changement. Lorsque les besoins sont clairement nommés, s'entame la recherche de solutions. L'équipe-école est convaincue de la nécessité d'agir, il reste à trouver des partenaires qui s'engagent eux aussi dans cette recherche de solutions. C'est en observant le milieu élargi, en exprimant les besoins autour de nous, au CLSC et dans les organismes que nous connaissons, que les choses se mettent en place.

« Le partenariat école-milieu a le même objectif : il ne s'agit pas de collaborer pour collaborer, mais pour favoriser la réussite, un travail que l'école ne peut réaliser seule. »
(*Rachida Azdouz, Vie pédagogique, nov-déc 2004, p.12*)

On peut observer qu'à cette étape, il n'est pas question de l'école communautaire à son sens pur, telle que vécue aux États-Unis. Dans un premier temps, et peut-être en sera-t-il toujours ainsi pour certains milieux, il est préférable d'ouvrir les portes au partenariat sans qu'ils s'installent entre les murs de l'école. La prudence est de mise afin de ne pas brusquer les équipes écoles qui ne sont pas tout à fait prêtes à s'engager à fond dans un projet d'école communautaire élargie. Il n'en reste pas moins que le discours s'adapte et que l'évaluation des actions prises permettra s'il y a lieu d'élargir le projet. La théorie des petits pas est donc la meilleure avenue pour un partenariat réussi.

3.4 Structurer le projet

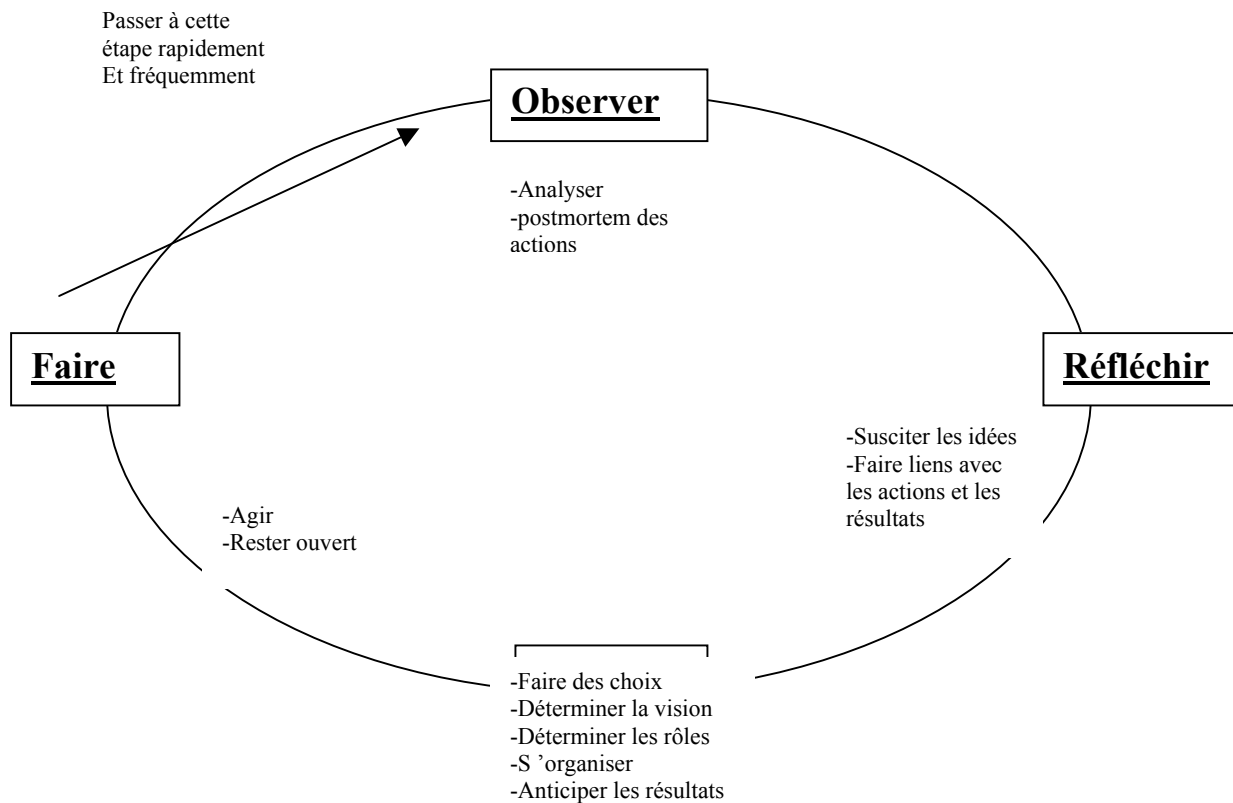
Dans le cours de Pierre Crevier, Comportement organisationnel, il est présenté un outil simple pour organiser la mise en place d'un projet. Il s'agit de La boucle simple de réflexion. Tout au long des étapes de mise en place de l'école communautaire, cet outil peut être utilisé pour

organiser notre pensée, nos idées et nos actions. C'est une boucle sans fin, en ce sens que l'on doit continuellement la mettre en action pour avancer dans le projet.

Monsieur Crevier propose comme étapes à sa boucle de réflexion : observer, réfléchir, décider et faire. Il s'agit de passer de l'observation à la réflexion puis à l'action. Observer autour de l'école, les organismes susceptibles de rejoindre sa mission et répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Réfléchir (idées) aux actions à entreprendre, ce que nous souhaitons et pouvons élaborer comme modèle, un partenariat simple au départ qui s'élaborera par la suite ou une véritable communauté éducative autour d'une vision commune. L'équipe-école sera déterminante à ce stade. Leur mobilisation et leur niveau de maturité professionnelle décideront du niveau de changement possible.

Décider(structurer), c'est organiser concrètement les services à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace-école. Cette partie, comme les suivantes impliqueront désormais les organismes devenus partenaires dans le projet. Faire (mettre en place), c'est vivre le projet de l'école communautaire selon le modèle choisi. Tout au cours de cette étape, il faut noter, réajuster et communiquer.

Pour finalement revenir à observer (évaluer, réorganiser). Observer le chemin parcouru, les résultats obtenus, les nouveaux besoins, les réajustements.



Action

**Boucle simple
de réflexion**

Réflexion

(La roue d'apprentissage de Kolb, proposée par monsieur Crevier dans le cadre du cours comportement organisationnel, automne 2003)

L'évaluation du projet, même à petite échelle, permet de recentrer tous les intervenants sur l'objectif de départ, sur la mission. Elle permet également de réorganiser les services offerts pour qu'ils répondent mieux aux besoins des enfants.

4. Conditions gagnantes et mises en garde

Plusieurs acteurs du milieu scolaire font actuellement des mises en garde face à un développement rapide et non planifié de l'école communautaire. Le gouvernement du Québec ainsi que les commissions scolaires y voient une solution aux problèmes de l'école actuelle. On nous présente le modèle américain comme étant un exemple à suivre mais, notre culture nous permet-elle d'envisager ce genre de projet ? On nous présente les beaux côtés de ce type d'école, y a-t-il une face cachée ? Tout nous incite donc à une certaine prudence malgré les pressions à agir en ce sens. Prudence ne signifie pas inertie. Les enfants de nos écoles ont des besoins criants. Le développement d'un partenariat sérieux et partagé autour d'une mission commune peut permettre à l'école de répondre à plusieurs de leurs besoins.

4.1 Respect de l'objectif

L'objectif du partenariat avec les organismes communautaires doit être clairement défini pour éviter les ambiguïtés en cours de route. Certains auteurs proposent même de mettre en place un protocole d'entente, un contrat qui permet de structurer la démarche. Même si la forme importe peu, il devrait y avoir des procès-verbaux des rencontres afin de s'assurer que l'objectif de départ et le mode d'organisation soient respectés par tous les intervenants tant externes que scolaires.

À travers l'objectif commun, il faut s'assurer d'une complémentarité pour mieux répondre aux différents besoins des élèves et garder en tête la valorisation de l'éducation. Il importe donc de mesurer l'impact de ce type d'école sur l'amélioration de la réussite des élèves d'un milieu donné.

L'école communautaire ou partenaire de la communauté doit se concentrer sur sa mission première. Toute collaboration aura un objectif précis à remplir. « Si l'on veut construire un partenariat orienté vers la réussite éducative, on ne peut se contenter de projets parascolaires,

basés sur la convivialité et le divertissement, qui évacueraient les dimensions pédagogiques et cognitives. » (*Rachida Azdouz, Vie pédagogique, nov-déc 2004, p.14*)

4.2 Respect des champs de compétence

Une des difficultés à mobiliser l'équipe, envers un projet d'école communautaire, c'est la peur de l'invasion. Les enseignants sont habitués de travailler de façon individuelle. Accepter qu'un intervenant externe s'intègre dans la vie de l'école, bien au-delà d'activités parascolaires, a pour effet de les inquiéter. Il en va de même pour les partenaires communautaires qui ont une façon propre de travailler. La structure dans ces organismes est moins rigide que celle du milieu scolaire. Il est primordial de bien définir les champs de compétences de chacun, mais aussi d'interventions des différents intervenants. Il s'agit de complémentarité, de rechercher les services qui vont répondre aux besoins que l'école ne peut combler par elle-même.

« Pour un partenariat réussi, il faut que chacun sache qui fait quoi. » (*Vie pédagogique, p.13*)

Un partenariat réussi suppose également que les partenaires communiquent entre eux. Un mécanisme simple et fonctionnel de communication entre l'école et la communauté peut permettre d'atténuer certaines difficultés. En ce sens, il est nécessaire de nommer une personne qui activera ce mécanisme mais aussi qui assurera le suivi du projet et la valorisation de l'utilité des tâches de chacun en autant qu'elles aient été bien définies au départ.

En ce sens, la formation initiale ainsi que la formation continue des membres du personnel de l'école demeurent essentielles dans la mise en place de l'école communautaire. De nouvelles compétences seront nécessaires pour développer un partenariat réussi.

Conclusion

Depuis plusieurs années, l'école québécoise subit des transformations importantes. De nouvelles problématiques entourant la vie des enfants peuvent compromettre leur réussite. À tous les niveaux de décisions, on tente de trouver des solutions pour remédier à cette baisse du niveau de réussite. La réforme de l'éducation en est une. L'école communautaire en est une autre.

Plusieurs projets d'école communautaire vécus de différentes façons ont permis de tracer une certaine marche à suivre. Il s'agit d'un changement en profondeur qui bouleverse les façons de faire des intervenants scolaires. Comme pour la mise en place du programme de formation, celle de l'école communautaire suppose un engagement de tous les intervenants.

Cet engagement est le défi le plus considérable à relever. Comme pour tout changement, cela nécessite du temps. Du temps pour bien saisir la problématique, du temps pour réajuster la pensée, du temps pour structurer dans le respect des individus et des champs de compétence, du temps pour la rétroaction des actions. Tout cela doit se faire sans alourdir la tâche de chacun.

Le partage des espaces physiques, du temps et des interventions doit rapporter des bénéfices pour la réussite des élèves. C'est pourquoi une évaluation continue du projet et l'utilisation efficace d'un outil simple de communication sont à la base de la mise en place de l'école communautaire.

Dans ce dossier, il importe de se pencher sur le rôle de la direction d'une école dans une telle entreprise. On pense à la tâche qui pourrait encore se voir complexifier. Il y a aussi un problème criant de financement. Comment assurer la survie d'un partenariat quand on sait que les organismes communautaires vivent une situation financière précaire? En ce sens, la non stabilité des intervenants communautaires ne risque-t-elle pas de nuire au développement des enfants? Qui se chargera de la recherche de financement pour assurer la survie du partenariat?

Ces questionnements ont amené plusieurs associations de directions à agir avec prudence dans ce dossier.

Bien qu'il y ait urgence d'agir, la meilleure approche reste celle des petits pas. La volonté des milieux ainsi que celle des différents ministères impliqués dicteront l'étendue ou non de l'école communautaire.

Bibliographie

- Ayotte, G. (2005). Pour une conciliation école\communauté.
Le point en administration scolaire, vol.8, no.1, p.5.
- Azdouz, R. (2004). Le partenariat école-milieu : une compétence professionnelle à construire. Vie pédagogique, no.133, p.11 à 14.
- Brassard, A. (2003). Le changement (notes de cours). Université de Montréal.
- Crevier, P. (2004). Comportement organisationnel (notes de cours). Université de Montréal
- Dumont, G. (2005). L'école et sa communauté : des agents de changement significatif pour notre société.. Le point en administration scolaire, vo.8, no.1, p.16 à 18.
- Larkin, K. & Richer, C. (2005). L'expérience des écoles du programme de soutien à l'école montréalaise : une école communautaire en devenir.
Le point en administration scolaire, vol.8, no.1, p.9 à 12.
- L'école communautaire. Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté (2005). Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, 82 Pages
- Marchand, C.(2004). Dossier école-famille-communauté. Faire équipe pour la réussite..
Vie pédagogique 133, novembre-décembre 2004, p.10.
- Ministère de l'éducation. La loi de l'instruction publique.
- Ministère de l'éducation (1999). Prendre le virage du succès, soutenir l'école montréalaise, consolider la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu communautaire : une mesure clé pour la réussite éducative des jeunes. Ocotobre 1999, 23 pages.
- Sauvé, P.(2004). De la théorie à la pratique.Vie pédagogique 133, novembre-décembre 2004, p.25